

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	7	7

L'an 2025, le 10 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/04/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mmes : GRIVEL Christelle, LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM : CLOZIER Cyrille, LOHSE Philippe, MANDRA Rodolphe, MOREAU Nicolas

Excusé : BEDET Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher

Le :

Et

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : ROQUES Catherine

2025-19 – DEMANDE DE SUBVENTION FIDP POUR LA VIDEOPROTECTION

A fin de dissuader la délinquance par la présence des caméras, de renforcer le sentiment de sécurité, de localiser avec précision les lieux d'infraction ou du trouble, de faciliter la levée de doute, de permettre une intervention plus efficace des services d'intervention et de faciliter l'identification des auteurs d'infractions et de l'administration de la preuve.

Le Conseil Municipal en séance du 24 octobre 2024, délibération n°2024-25, a décidé d'installer un système de vidéoprotection, et décide l'emplacement des 8 caméras qui seront installées sur le territoire de la commune.

La demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection a été faite le 3 janvier 2025, le récépissé de demande d'autorisation reçu le 17/01/2025.

Une demande de subvention Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP) a été envoyée le 17/01/2025.

Plan de financement suivant est proposé aux membres du Conseil Municipal : Coût du projet :

40 420€ HT

Dépenses	Recettes	
40 420€	Demande FIDP	20 210€ 50%

	Ressources propres	20 210€	50%
40 420€		40 420€	

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve le recours à la subvention FIDP 2025 d'un montant de 20 210€

Approuve du plan de financement proposé

Donne pouvoir au Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2025
Le Maire
Nicolas MOREAU

Secrétaire de séance
Catherine ROQUES



Transmis au contrôle de légalité le 23/04/2025
Publication sur le site internet le 23/04/2025

Acte à classer

2025-19

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-23T14-35-21.00 (MI260739425)

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20250410-2025-19-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION FIDP POUR LA VIDEOPROTECTION

Date de décision : 10/04/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025 19 Demande de subvention FIDP pour la vidéoprotection.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 23/04/25 à 14:35

Date 23/04/25 à 14:35

Date 23/04/25 à 14:41

Par SESTRE Corinne

Par SESTRE Corinne

